



L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents:

ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, OLIVIE Benoît, CANREDON Bénédicte, PORTIE Serge, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FRAYSSE Kévin, FERRAND Myriam, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, PRADELS Michel, GLADIN Nathalie, ISSALY Christine, MOULY Caroline.

Absents excusés : MARTY Maurice, VINEL Marylène.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2021

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 27 juillet 2021.

Désignation d'un secrétaire de séance

Kévin FRAYSSE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Décisions prise dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le conseil communautaire

Monsieur le président a présenté les décisions prises dans le cadre des délégations consenties au bureau par le Conseil Communautaire :

- **Création de poste**
 - Office de tourisme / Centre de loisirs / Ecole
 - ✓ 1 poste à 26 heures par semaine pour l'office de tourisme
 - ✓ 1 poste à 9 heures par semaine pour le centre de loisirs les vacances scolaires et les mercredis ainsi que le remplacement dans les écoles
- **Accroissement temporaire d'activité**
 - Portage des repas
 - ✓ Prolongement de l'accroissement d'activité Adjoint technique du 27 septembre au 31 décembre inclus.

Répartition du Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité que la totalité du FPIC 2021 d'un montant de 133 462 € serait attribuée à la Communauté de Communes du Pays Rignacois tel que précisé ci-après :

Montant prélevé à l'Ensemble Intercommunal : - 36 525 €
Montant reversé à l'Ensemble Intercommunal : 169 987 €

Décision modificative N°1 au Budget Zone d'Activités d'Anglars

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

Chapitre- article	Libellé	Décision modificative	
		Dépenses	Recettes
608-043	Frais accessoires sur terrain en cours	9349.76 €	
796-043	Transfert de charges financières		9349.76 €